



EDITORIAL

2353, c'est le nombre de suppressions de postes prévu dans le projet du budget 2013 pour le ministère des finances et plus de deux mille rien que pour la DGFIP. En parallèle, l'impôt sur le revenu devrait rapporter 59 milliards d'euros en 2012 et 72,6 milliards en 2013 contre 51,5 MM en 2011. Quel paradoxe!!! Alors que le rétablissement des finances publiques est la priorité de la nouvelle majorité gouvernementale, celle-ci poursuit la politique des ses prédécesseurs avec le non remplacement de près de deux fonctionnaires sur trois. Le changement ce sera pour plus tard... ou jamais.

Les premières discussions entre les organisations syndicales et la direction de la DGFIP avec à sa tête Bruno BEZARD sont tendues. Derrière des discours apaisants, les premières décisions sont inquiétantes: le nombre de promotions de contrôleur de première classe en contrôleur principal est remis en cause, 160 ne seront pas

validées. C'est la remise en cause du plan de qualification 2012.

Nous avons donc des suppressions d'emploi qui s'amplifient, le volume des promotions qui va diminuer (seule chance pour les agents de voir leur salaire évoluer). Ce salaire qui n'augmentera pas puisque le gel du point d'indice est déjà annoncé pour 2013. A cela s'ajoute une réduction drastique des budgets de fonctionnement à tel point que notre direction locale se demande comment elle fera pour payer les factures de fin d'année, et s'interroge sur la faisabilité du budget 2013 avec des crédits amputés à nouveau. On peut en conclure que les agents et les missions sont une nouvelle fois sacrifiés.

Cette politique du ministère s'inscrit plus généralement dans le cadre d'une politique d'austérité condamnant une éventuelle reprise de la croissance. Les exemples grecs et espagnols sont là pour le démontrer. Seule la construction d'un rapport de force de haut niveau est susceptible d'imposer un changement de cap. Et il est à noter, fait rare pour être souligné, que toutes les organisations syndicales de la DGFIP partagent cette analyse (déclaration unitaire du 28 septembre 2012)

C'est à chacun d'entre vous, dans les services à vous mobiliser en signant la pétition pour le maintien du plan de qualification 2012 et en vous inscrivant dans les initiatives revendicatives dans la semaine du 15 octobre 2012.

LE DETTE EXPLIQUEE AUX NULS (PARTIE I).

Chers lecteurs, le basta cosi inaugure une courte série explicative sur le mécanisme de la dette.

Aujourd'hui nous ferons un état des lieux de la **dette publique** française :

Ainsi selon le tableau synthétique joint la dette des administrations françaises s'élève à 1717.3 milliards d'€ soit 86% du PIB français (source : insee)

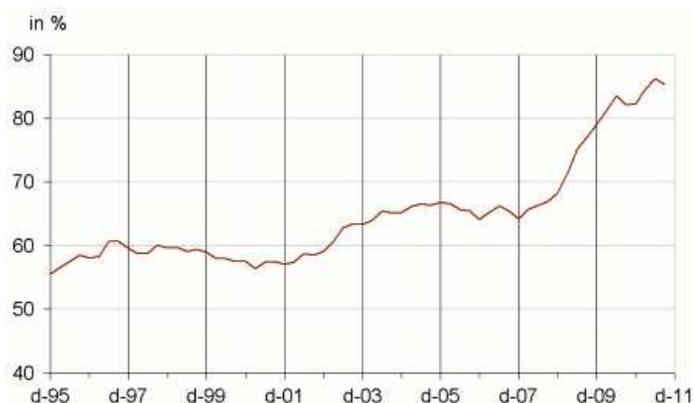
		2e trim 2010	3e trim 2010	4e trim 2010
Dettes en Milliards d'€		1 595,9	1 576,1	1 595,2
Intérêts en M d'€ payés sur 1 an				50,7
En points de PIB		83,8%	82,1%	82,3%
	1e trim 2011	2e trim 2011	3e trim 2011	4e trim 2011
Dettes en Milliards d'€	1 650,0	1 696,2	1 692,5	1 717,3
Intérêts en M d'€ payés sur 1 an				55,5
En points de PIB	84,5%	86,2%	85,4%	86,0%

La dette des agents non financiers (Etat, entreprises et ménages) atteint 210% du PIB en 2011.

Les administrations sont bien les plus endettées.

C'est à partir du premier choc pétrolier de 1973 que les pouvoirs publics ont connu chaque année un déficit budgétaire (temporairement résorbé dans les années 1990 afin de remplir les critères de Maastricht).

Depuis la dette des administrations observe une croissance continue (source insee)



Aujourd'hui, la dette publique est avant tout celle de l'état pour 80% , les 20% restant se répartissent pour moitié entre les régions et la sécurité sociale.

Un solde budgétaire qui s'accroît implique un rythme de croissance des dépenses plus élevé que celui des recettes. Or dans un contexte économique défavorable les taux d'endettement à long terme excèdent le taux de croissance rendant mathématiquement plus lourd le poids de la dette. Alors même que les taux d'intérêts à moyens et longs termes baissent sur la période.

Ce déficit chronique s'amplifie d'autant sous l'effet des réductions d'impôts.

Aussi alarmant que cela puisse paraître, l'endettement est un processus normal et légitime. Lorsque celui-ci sert à financer les investissements qui créeront les richesses futures lesquelles permettront de rembourser la dette.

Les dépenses de l'état suivaient un rythme assez stable jusqu'en 2008. La crise financière a « obligé » l'état à suppléer les banques devenues défaillantes dans le soutien de l'économie. Une aide rendue plus ardue et plus coûteuse par l'interdiction faite aux états de se financer auprès de la BCE , laquelle préfère prêter aux banques à un taux très faible(environ 1%) qui ensuite vont à leur tour prêter à l'état français à un taux majoré (environ 3%). L'état se finance donc comme n'importe quelle entreprise ou particulier et voit ses marges de manœuvres encadrées par les marchés financiers

Pour sortir de cette logique néfaste il convient de réorienter la construction européenne en permettant aux états de se financer à moindre coût auprès de la BCE, de réformer en profondeur la fiscalité pour accroître les recettes, de réglementer à nouveau les marchés financiers, redéfinir le rôle des banques et des assurances et de permettre un réel contrôle social de l'activité de ces dernières

Le prochain numéro abordera la problématique liée à la composition et à la détention de la dette.

Contrôle Fiscal – On préfère fliquer les acteurs du contrôle fiscal que les fraudeurs

La lutte contre la fraude fiscale est un enjeu majeur. Mais les choix politiques combinés à l'absence de moyens, conduit à mettre en place une véritable chasse aux pauvres, aux chômeurs, aux « migrants », plutôt que de s'attaquer aux fraudes de grande ampleur.

Application mesurée pour les uns, tolérance zéro ailleurs et pour les autres ; deux poids, deux mesures !

En dehors de la dénonciation légitime de la fraude nationale, internationale, il s'agit bien de définir les réponses à apporter pour la combattre.

Or, le contrôle fiscal est menacé du fait tout simplement, de la remise en cause pernicieuse mais constante de sa légitimité.

Il doit également faire face aux tentatives d'externalisation du contrôle fiscal (limitation du droit de reprise à deux ans en cas d'adhésion à un CGA, convention avec les tiers déclarants).

Le contrôle fiscal est également menacé par le manque criant de moyens humains. Ce manque de moyen a d'ailleurs été reconnu lors d'un récent groupe de travail national par Alexandre Gardette, chef de bureau au contrôle fiscal à Bercy.

Il l'est encore par une perte d'efficacité avec un pilotage de la mission qui continue à mettre la pression sur les agents à travers les objectifs, les délais.

Il l'est enfin sous les apparences anodines d'un ensemble d'expérimentations diverses, normalisation des contrôles et au « flicage » des agents. Rialto investigations). La CGT a dénoncé l'absence de concertation dans les directions expérimentales et de toute présentation au plan local du bilan de l'expérimentation.

Là encore, Alexandre Gardette , a été obligé de reconnaître que ce module n'apportait rien de plus que le module méthodo (préexistant depuis dix ans)

Loin d'infléchir les orientations passées, la DGFIP les confirme et les amplifie. La CGT Finances Publiques ne peut se satisfaire d'un tel constat et exige l'abandon de ces expérimentations.

Le contrôle étant la contrepartie du système déclaratif, il ne saurait faire l'objet d'une

modération ou d'un recul de son intervention au prétexte de raisons politiques ou économiques. La dimension internationale croissante de la fraude exige aussi de mettre les moyens humains et de coopération à hauteur des enjeux et des nouvelles pratiques frauduleuses.

C'est à partir de ces conceptions que la CGT Finances Publiques continuera à s'opposer aux dérives libérales et à porter l'exigence d'un contrôle fiscal assurant l'égalité de traitement de tous les citoyens devant la loi et des moyens appropriés pour faire vivre ce principe légitime. Un changement de cap s'impose.

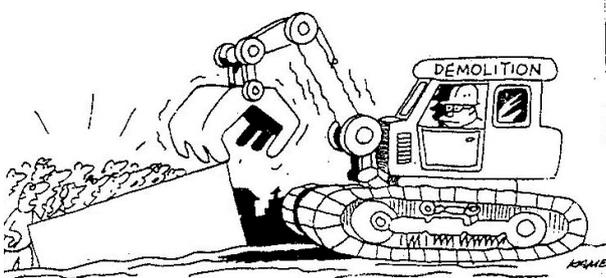


Sur un plan interne, la CGT attire l'attention de tous les acteurs du contrôle fiscal sur les évolutions structurantes sous couvert d'expérimentations diverses, de nouveaux logiciels ou de transferts de tâches. Le contrôle fiscal est lui aussi entré dans une période de grandes restructurations comme toutes les autres missions de la DGFIP.

La CGT déplore également une absence totale de mesures prises en matière de sécurité pour ses agents depuis le lâche assassinat de notre collègue des Bouches du Rhône, le 28 février dernier. Il est fort à parier que, si l'enquête qui s'en est suivie, avait décelé la moindre mise en cause de notre regretté collègue dans cette affaire, la direction générale aurait réagi beaucoup plus rapidement.

C'est bien la légitimité du contrôle fiscal et des moyens afférents qui reste à affirmer et à conquérir.

Le 18 juin 2012, plusieurs centaines de manifestants CGT de toute la région PACA ont défilé dans la ville de NICE pour protester contre l'expulsion de la CGT de la bourse du travail, place ST FRANCOIS, voulue par le maire de NICE.



Rappelons les faits: en Octobre 2009, un protocole d'accord a été signé entre la mairie de NICE et la CGT. Celui-ci prévoyait la rénovation du bâtiment l'Aigle d'or place ST FRANCOIS, la CGT quittant les lieux le temps des travaux, et la réintégration de celle-ci dans le bâtiment dès la fin de ces mêmes travaux. Pourtant le chantier est interrompu au bout de six mois et en Mai 2012, le maire de Nice décide d'expulser la CGT remettant ainsi en cause 120 ans d'histoire sociale. A la place, Christian ESTROSI veut aménager, entre autre, un musée sur l'histoire de NICE.

Monsieur ESTROSI veut peut être réécrire l'histoire. Il n'est pas inutile de lui rappeler quelques faits historiques. En 1892, la fédération des bourses du travail est fondée au congrès de ST ETIENNE. Dans les mois qui suivent, les bourses du travail se créent un peu partout dans les départements. A NICE, à la demande des chambres syndicales ouvrières niçoises, le Conseil Municipal vote la création de la bourse du travail le 20 Octobre 1892. Elle s'installe place ST FRANCOIS. Trois ans après, en 1895, les chambres syndicales se regroupent donnant naissance à la Confédération Générale du Travail. En 1945, à la libération de Nice, la CGT bénéficie

de l'utilisation définitive du bâtiment de l'aigle d'or pour service rendu à la nation à savoir la lutte contre l'occupation nazie.

Aujourd'hui, l'Union Départementale CGT représente douze mille adhérents répartis en 32 branches professionnelles dans les Alpes Maritimes. Cette structure (l'UD) est essentielle à la coordination de la lutte et des revendications des salariés. Elle est vitale pour tous les salariés notamment du privé ne bénéficiant pas de syndicats professionnels organisés (ex milieu hôtelier). L'Union Départementale accomplit un énorme travail pour le conseil des salariés aux prud'hommes (70 conseillers prud'hommes).

Expulser l'Union Départementale CGT, c'est remettre en cause les acquis obtenus depuis 1892, c'est nier l'importance de l'histoire sociale des Alpes Maritimes et de la CGT. C'est aussi, pour l'avenir, un grave danger pour la défense des salariés et en particulier les plus fragiles dans cette période de crise.

Suite à la manifestation du 18 juin, les militants CGT ont occupé nuit et jour le bâtiment de la place ST François jusqu'à la décision du tribunal de Nice ordonnant début juillet 2012 la reprise des travaux de rénovation et la réintégration de la CGT. La mairie a fait appel. Un long combat judiciaire commence...



REJOIGNEZ NOUS – Remettez ce bulletin à votre correspondant CGT local

Bulletin d'adhésion :

Nom : Prénom :

Grade : Echelon :

Service :

Tél :

